

L'an deux mille dix-huit, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUEZ, Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absent représenté :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 07/06/2018*

*Date d'affichage : 07/06/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents :           Votants :           Pour :           Contre :           Abstention :*

---

**OBJET :** Convention « Lire à la plage » avec le Département de la Seine-Maritime           (33/2018)

---

Rapporteurs : Mme Virginie WALBROU et Mme Clydie RENARD

Mesdames, Messieurs,

Depuis une dizaine d'année, le département propose une action « Lire à la plage », dont le but est de promouvoir la lecture durant la saison estivale auprès d'un public le plus large possible, en partenariat avec les équipements de proximité.

La commune de Saint-Jouin-Bruneval participe chaque année à cette action avec la médiathèque l'ESCALE.

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention « Lire à la plage », déclare en accepter les conditions.

Le Conseil Municipal autorise en conséquence M. le Maire à signer ladite convention.

*Annexe : Convention « Lire à la plage » 2018*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,